

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE ET AU RÉFÉRENT - Un accusé réception de la demande sera remis aux familles

Famille N° : Nom :

École : Centre souhaité :

Fiche retournée le : à : h

FICHE DE SOUHAIT MERCREDIS

Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Année Scolaire 2022-2023

RÉSERVATION
du 7 septembre 2022
au 5 juillet 2023
L'inscription vaut pour
tous les mercredis
(sauf garde alternée voir
conditions au verso)



**Ce document est à remettre au référent de l'école du 30 mai au 10 juin 2022.
Dès la scolarisation - Petite section maternelle au CM2**

DIRECTION DE L'ÉDUCATION - Pôle accueil/inscriptions
Du lundi au jeudi : 8h30 > 13h et 13h45 > 17h30
Vendredi : 8h30 > 13h et 13h45 > 17h
Tél : 02 38 79 29 73 ou 74 ou 77 - alsh@orleans-metropole.fr

#Orleans     
www.orleans-metropole.fr



**Orléans
Mairie**

EXCEPTION A LA RÉSERVATION DE TOUS LES MERCREDIS : si pour des raisons de garde alternée, vous souhaitez inscrire votre enfant un mercredi sur deux, merci de préciser s'il s'agit des semaines paires ou impaires et d'**indiquer les dates souhaitées**.
Il est impératif de joindre un jugement attestant de la garde alternée.

Semaines (à préciser) :

Dates souhaitées :

À COMPLÉTER

pour l'(les) enfant(s) à inscrire

Cocher les périodes de mercredis 2022-23

1 - du 07/09 au 19/10/2022	
2 - du 09/11 au 14/12/2022	
3 - du 04/01 au 08/02/2023	
4 - du 01/03 au 12/04/2023	
5 - du 03/05 au 05/07/2023	

ATTENTION : en raison des circonstances particulières liées au COVID 19, les mesures gouvernementales attendues et destinées à assurer l'accueil des enfants dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire, pourraient conduire à des modifications des lieux d'accueil et des conditions de ramassage à partir des péricentres.

Nom de l'enfant	Prénom	Classe	Péricentre (points d'accueil transports)	Centre

CENTRES	PÉRICENTRES OUVERTS
Séquoias (élémentaires)	Direct - Olympia Cormier - Gutenberg - Bénédicte Maréchal
Château (élémentaires)	Direct - Bastié Boucher - Pierre Segelle - Madeleine
Sapins (élémentaires et maternels)	Direct - Louis Guilloux - Diderot
Châtelet (élémentaires et maternels)	Direct
Capucins (élémentaires et maternels)	Direct - Maxime Perrard
La Madeleine (maternel) Pierre Segelle (maternel) Marie Stuart (maternel) Gutenberg (maternel) Bénédicte Marechal (maternel)	CENTRES MATERNELS - DIRECTEMENT SUR LE CENTRE, AUCUN TRANSPORT

- Avez-vous sollicité en parallèle une inscription auprès de l'EMIS pour les mêmes dates : OUI NON
- **ALE** : si vous n'obteniez pas de place en ALSH pour votre enfant en élémentaire souhaitez-vous l'inscrire dans l'ALE le mercredi matin : OUI NON

Renseignements sanitaires concernant le(s) enfant(s) à inscrire

	Nom de l'enfant	Prénom	Allergies (1)	Restriction(s) alimentaire(s)	Rappel DTP
Enfant 1					
Enfant 2					
Enfant 3					
Enfant 4					

- Bénéficiez-vous de l'AEEH (aide à l'éducation de l'enfant handicapé) ?

OUI

NON

Si oui, pour quel enfant ?

- Votre enfant bénéficie-t-il d'un AESH (accompagnement de l'élève en situation de handicap sur le temps scolaire) ?

OUI

NON

Si oui, pour quel enfant ?

AUTORISATIONS

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| ▶ À être filmé et photographié | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| ▶ À participer aux activités extérieures | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| ▶ À être transporté en car | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| ▶ À être transporté par les pompiers ou le SAMU en cas d'urgence | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| ▶ À faire pratiquer toute intervention d'urgence | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |

PERSONNES DE + 16 ANS AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'(LES) ENFANT(S)

Autre que les parents (merci de vous assurer de la fiabilité de ces contacts)

NOM PRÉNOM	LIEN / L'ENFANT	TÉL. MOBILE OU FIXE	A PRÉVENIR SI URGENCE





COMPAGNIE D'ASSURANCE

Compagnie d'assurance : N° police ou n° de contrat :
Date de validité :

EN CAS D'URGENCE LA FAMILLE EST IMMÉDIATEMENT AVERTIE PAR NOS SOINS

ATTENTION

Les parents, même séparés, sont supposés exercer conjointement l'autorité parentale. En cas de séparation, les deux parents sont donc indiqués comme étant à prévenir en cas d'urgence et autorisés à venir chercher l'enfant.

En cas de droit de garde restreint, la restriction devra être clairement exprimée et justifiée par la photocopie du jugement.

(1) En cas de traitement médical, merci de joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance).

Observation de la famille :
.....

**Pensez à actualiser votre dossier 2022/2023.
Joindre le dernier bulletin de salaire et tout nouveau contrat, kbis ou n° siret...**

PAYEUR

Nom : Prénom :

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

Mère Père Tuteur

certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette présente fiche et confirme avoir pris connaissance du règlement des accueils de loisirs.

Adresse mail valide du père :@.....
de la mère :@.....

Fait à Orléans, le : / /

Signature obligatoire :